



### **Notre engagement**

Chez OSI Group, LLC (« OSI »), nous pensons que les droits de l'Homme sont des droits universels intrinsèques à chaque être humain. Le respect de la dignité de tous les individus et de toutes les communautés est une valeur fondamentale d'OSI. Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de l'Homme tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Notre Politique en matière de droits de l'Homme (la « Politique ») est guidée par les principes articulés dans la Charte internationale des droits de l'Homme, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail de l'Organisation internationale du travail, et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Nous nous efforçons de favoriser des environnements de travail sûrs, inclusifs, équitables et respectueux, et de respecter les droits fondamentaux de nos employés qui sont : l'interdiction de l'esclavage et du travail des enfants ; la liberté de s'associer (ou de ne pas s'associer) et de négocier collectivement ; l'égalité des chances pour tout le monde ; un lieu de travail sûr et sain ; et l'interdiction de la discrimination et du harcèlement.

La présente Politique s'applique à OSI et à toutes ses filiales à participation majoritaire dans le monde entier. OSI encourage également ses partenaires commerciaux, y compris ses coentreprises, ses fournisseurs et ses sous-traitants, à défendre des valeurs similaires et à adopter des politiques semblables au sein de leurs propres entreprises.

La présente Politique doit être lue conjointement avec toutes les politiques et directives pertinentes d'OSI qui établissent notre engagement à respecter les droits de l'Homme, y compris les politiques énumérées ci-après.

En tant que société mondiale, il peut arriver que nous nous retrouvions dans une situation de conflit entre les lois locales et les normes internationales des droits de l'Homme. Nous respecterons alors toutes les législations locales en vigueur tout en cherchant des solutions dans l'esprit du respect des principes des droits de l'Homme.

### **Gouvernance**

Bien que la responsabilité des droits de l'Homme incombe à chacun d'entre nous chez OSI, la surveillance et la responsabilité exécutives de la mise en œuvre de la présente Politique sont du ressort de notre équipe de la Durabilité mondiale dirigée par le vice-président senior, directeur de la durabilité. Le conseil d'administration d'OSI supervise la mise en œuvre de la présente Politique au niveau du conseil et est responsable de garantir le respect de ces engagements tandis que notre haute direction est responsable de superviser la mise en œuvre de la présente Politique.

### **Mise en œuvre et Réparations**

Nous nous engageons à mener des vérifications continues en relation avec les droits de l'Homme afin d'identifier et d'empêcher tout risque lié à cette question dans nos opérations commerciales.

Lorsque nous aurons identifié des situations contraires aux droits de l'Homme provoquées par ou liées directement à nos activités professionnelles, nous engagerons des mesures de réparation appropriées de nous-mêmes ou en coopération avec les autres parties prenantes des communautés dans lesquelles nous opérons. Nous formerons nos employés de la direction au sujet de la présente Politique et communiquerons nos progrès dans notre Rapport biennal sur la durabilité mondiale.

Nous offrons un accès à des réparations et encourageons nos employés et nos partenaires commerciaux à signaler toute inquiétude relative aux droits de l'Homme ou à déclarer toute infraction potentielle, réelle ou non, aux droits de l'Homme par l'intermédiaire de plusieurs canaux, y compris en contactant notre Service juridique ou la ligne d'assistance OSI « Make it Right ». Les infractions présumées sont traitées dans le cadre d'un processus interne rigoureux, et nous mettons régulièrement à jour nos politiques et nos pratiques à partir de nos conclusions.

#### Politiques supplémentaires

- Les Normes commerciales mondiales d'OSI, qui contiennent l'engagement d'OSI à respecter les droits de l'Homme dans les communautés où nous vivons et travaillons et qui s'appliquent à tous les employés d'OSI
- Le Code de conduite du fournisseur d'OSI, qui définit les exigences en matière de droits de l'Homme d'OSI pour ses fournisseurs
- La Loi californienne de divulgation sur la transparence de la chaîne logistique, qui énonce les efforts d'OSI pour éradiquer l'esclavage et la traite des personnes au sein de notre chaîne logistique